

DEMANDE D'INEAT DIRECT – RENTREE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2020

Formulaire à retourner au service DIPE II avant le 30 Avril 2020

Cette demande est à compléter uniquement par les agents souhaitant intégrer le département
des Alpes Maritimes

Identité de l'agent :

Nom, Prénom :
Mail : tel portable :
Département actuel d'affectation :
Affectation actuelle :
Fonctions exercées :

A remplir par l'administration d'origine

L'intéressé(e)
 A participé au mouvement principal informatisé **barème :**
 Au titre du rapprochement de conjoint / autorité parentale conjointe
 Au titre de parent isolé
 Au titre centre de leurs intérêts matériels et moraux (CIMM)
 Au titre d'une situation liée au Handicap

A remplir par l'agent :

Situation familiale :

- Célibataire Marié(e) Pacsé(e) (joindre copie du livret de famille ou copie du pacs)
- Conjoint relevant du plan d'accompagnement des et d'amélioration des familles de militaire (joindre attestation employeur ou bulletin de salaire)
- Enfants à charge de moins de 18 ans au 01/09/2020 (joindre avis d'imposition)
- Enfant à naître (joindre certificat médical)
- Situation de handicap (joindre RQTH ou appui du médecin de prévention)

Situation professionnelle :

- Affectation au 01/09/2020 :
- Circonscription au 01/09/2020 :
- Congé parental jusqu'au :
- Disponibilité jusqu'au :
- Détachement jusqu'au :
- En congé maternité jusqu'au :

Titres professionnels obtenus et date d'obtention :

- Liste Aptitude de directeur :
- ASH : (CAPPEI, CAPA SH...) :
- Certifications en langues étrangères (précisez la langue):

Pièces à fournir par le département d'origine :

- Fiche de synthèse
- Copie du dernier rapport d'inspection

L'INEAT dans le département des Alpes Maritimes est :

ACCORDE

REFUSE

EN ATTENTE

Direction des
services
départementaux de
l'éducation nationale
des Alpes-Maritimes

Division des personnels
enseignants 1^{er} degré

Affaire suivie par :
Catherien Salmon
Téléphone
04 93 72 63 65

Mél.
mouvement1degre06@ac-
nice.fr

53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2